



Les brèves de JOBOURG

Octobre 2018

Ces brèves sont disponibles sur le site : www.mairie-jobourg.fr

INFORMATIONS COMMUNALES :

Clubs

Reprise des activités des associations communales :

Profitez de la rentrée pour participer à de nouvelles activités !
Il n'est pas encore trop tard !

Club des falaises : Le premier mardi après-midi de chaque mois le club (ouvert à tous les retraités) se réunit à la salle communale de Jobourg (contact : Roland SANSON 02 33 52 71

40).

Gymnastique : Les cours ont lieu le lundi de 10h15 à 11h15 et le mercredi de 20h30 à 21h30 à la salle communale. (contact: Pascale CERVANTES : 02 33 04 27 38).

Chorale aux quatre vents : La chorale se réunit le jeudi à 20h15 à la salle des expositions. Tous les nouveaux chanteurs sont les bienvenus ! (contact : Pascale CERVANTES).

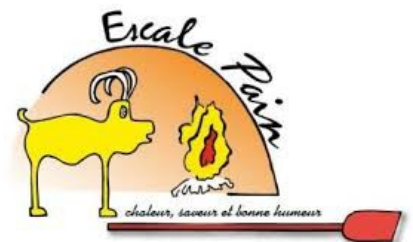
Club tricot et autres.. : Les rencontres ont lieu le lundi de 14h à 17 h à la salle communale. Contact (Pascale Cervantès)



Association
des Parents
d'Élèves

Association des parents d'élèves du RPI: L'association vous invite à son assemblée générale le **jeudi 18 Octobre à 20h30** à la salle communale de Jobourg.

Escale Pain : L'animation mensuelle aura lieu **le samedi 27 Octobre** aux horaires habituels : allumage du four à 14 h, cuisson des pizzas vers 17 h, des pains vers 17 h 30. Puis vers 18 h 15 vous pourrez cuire viandes teurgoules que vous aurez apportées. Pour le pain et la brioche il est préférable que la pâte lève sur place.



Fermeture mairie de la Hague : La mairie de La Hague sera exceptionnellement fermée **le 20 Octobre** pour raisons techniques et les **2 et 3 Novembre** en raison du pont de la Toussaint.



Aide aux leçons : L'aide aux leçons est proposée aux enfants du RPI tous les ans, à partir du mois d'Octobre sur proposition des enseignantes. Elle ne peut exister que par l'implication de bénévoles. Cette année, il nous manque encore un bénévole pour **le lundi soir de 15 h 45 à 16 h 45.**

Si vous avez du temps libre et si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître au 0643098930

Réalisation : Commission communication

(Fabienne Héleine, Jean Christophe Beauché, Denis Beaumont, Pascale Cervantès, Katia Bunel, Jean Paul Lecouvey, Nathalie Monchaux)

Médiathèque :

LA MÉDIATHÈQUE DE JOBOURG

VOUS PRÊTE DES LISEUSES

Découvrez une nouvelle expérience de lecture avec toute une bibliothèque dans votre poche.

Un service proposé par la médiathèque de Jobourg en partenariat avec la bibliothèque départementale de la Manche.



BIBLIOTHÈQUE
DÉPARTEMENTALE DE LA MANCHE
biblio.manche.fr

la Hague Jobourg LA MANCHE

RECHERCHE BENEVOLES

LA MEDIATHEQUE DE JOBOURG



VOUS VOULEZ RENCONTRER D'AUTRES PERSONNES, VOUS DESIREZ VOUS IMPLIQUER DANS LA VIE LOCALE, VOUS AVEZ ENVIE D'OCCUPER VOTRE TEMPS LIBRE, VOUS SOUHAITEZ PARTAGER VOTRE GOUT DE LA LECTURE, DE LA MUSIQUE OU DU CINEMA, ALORS POURQUOI PAS VOUS ?

Jours et heures souhaités

Le mardi matin pour les animations Bébé Lecteurs + accueils de classes
9h30 - 11h30

Nous avons besoin de vous pour faire vivre la médiathèque !

Le personnel de la médiathèque se tient à votre disposition pour satisfaire votre curiosité.

Jardinage à Jobourg : Comme l'an passé, l'attribution d'une parcelle dans la serre communale et d'un morceau de jardin pour les personnes intéressées aura lieu le **samedi 13 Octobre à 11 h** sur place à la serre communale près de la mairie de Jobourg. Les personnes intéressées qui ne pourront être présentes ce jour-là doivent se faire connaître en mairie (par téléphone, mail, passage en mairie).



Petit rappel concernant l'utilisation de la serre: Les cultures seront réalisées sans produits phytosanitaires (seuls les traitements utilisés en agriculture biologique seront autorisés).

Utilisation des containers à la salle communale, l'église et à Ribon : Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos sacs à l'intérieur des containers et non à côté.

Nous vous rappelons que pour les sacs jaunes il faut vider le sac et éviter les trop gros cartons qui obstruent la goulotte (il ne faut pas hésiter à les déchirer avant de les placer à l'intérieur). Nous vous rappelons également que **la dépose d'encombrants à ces endroits est strictement interdite.**

Vous devez déposer vos gros cartons et surtout vos encombrants à la déchetterie de Beaumont.